



Intervention entreprise

Par Moths

Bonjour,

?Je suis actuellement locataire et j'ai récemment remarqué la présence de rongeurs dans les murs de ma maison. J'ai signalé le problème à mon propriétaire, qui souhaite faire intervenir une entreprise de dératisation à mes frais.

?Selon lui, je serais responsable de la situation car je laisse la porte du garage ouverte en permanence pour mon chien.

?Ma question est la suivante : mon propriétaire peut-il m'obliger à payer les frais de dératisation sous ce motif ?

?Je précise que des rongeurs pourraient passer sous la porte de garage sans difficulté, même si elle était fermée. De plus, j'ai constaté la présence de plusieurs trous dans les murs du garage. Ceux-ci devraient être rebouchés, car ils permettent aux rongeurs d'accéder aux murs intérieurs de la maison.

?Merci pour vos éclaircissements. N'hésitez pas si vous avez besoin d'informations supplémentaires.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Sauf si les rongeurs étaient présents avant votre arrivée, les frais de dératisation sont bien à votre charge, ainsi que les menues réparations des trous.

Choisissez vous-mêmes l'entreprise sur devis.

Par Bazille

Bonsoir,

Si vous pensez que l'infestation vient d'un vice du bâtiment (fissures, réseaux non entretenus, défaut d'étanchéité, trous), la dépense revient au propriétaire et elle n'est pas récupérable sur le locataire.